



BUREAU SYNDICAL Du 13 janvier 2025 à 09h30

Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le s'est réuni à Arles le 13 janvier à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 47 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Christelle ALLET Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, EQUER Elodie

Sommaire :

- I. **Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue**
- II. **Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 25 novembre 2024**
- III. **Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 31 janvier 2025**
- IV. **Questions diverses**

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 9h48, à laquelle sont présents ou représentés 11 membres.

En préambule de la séance, la Présidente excuse le Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer ainsi que le Maire d'Arles. Ce dernier a fait part de son impossibilité d'assister aux séances lorsque celles-ci ont lieu un lundi. Pour résoudre les divers problèmes d'agenda, il se peut que certaines dates soient modifiées.

II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 25 novembre 2024

Il convient dans un premier temps, d'approuver le procès-verbal des débats du Bureau syndical du 25 novembre 2024 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

III. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 31 janvier 2025

A. Délibérations

1. Approbation du rapport d'activité 2024

Il s'agit d'approuver le rapport d'activité 2024 du Parc naturel régional de Camargue.

C'est la première année qu'un rapport d'activité est présenté. Même s'il ne s'agit pas d'une version finalisée en mode « communication », il est important de présenter ce rapport en amont du vote du programme d'actions 2025.

Le Directeur demande aux élus s'ils souhaitent conserver ce point à l'ordre du jour du prochain Comité syndical ou s'ils préfèrent attendre la version finalisée et communicable au grand public avant de procéder au vote.

Il est décidé à l'unanimité d'inscrire ce sujet en point d'information du prochain Comité syndical afin de présenter la version technique et ainsi soumettre la version finalisée au vote du Comité syndical suivant qui devrait avoir lieu au mois d'avril.

2. Adoption du programme d'actions 2025

Il s'agit d'approuver le programme d'actions 2025 qui répond aux objectifs définis dans le Code de l'Environnement et dans la Charte en vigueur.

Les deux axes principaux sont la lutte contre la salinisation du Delta et la révision de la Charte.

Le Directeur fait part d'un changement d'organisation interne et de la création du Pôle Eau et Paysage qui sera composé de 5 personnes.

Madame BALGUERIE-RAULET s'interroge quant à la durée de cet Observatoire de l'Eau.

Le Directeur lui répond que le financement au titre du Fonds vert est d'une durée de 2 ans. C'est pourquoi il est important de prévoir des actions à court terme dans le cadre de ces financements. Concernant la révision de la Charte, 2 agents devraient être recrutés : un pour assurer les missions Foncier/Plasticulture/Elevage et l'autre sur les thématiques Climat/Energie/Grands Projets.

Le Directeur présente le budget réalisé (provisoire) au titre de l'année 2024 du service Gestion des Espaces naturels : il s'agit des premiers résultats. Le budget final sera communiqué en avril lors du vote du Compte Financier Unique. Le résultat comptable et analytique du SGDEN sera d'environ - 100 000 €, cette somme ne prend pas en compte les coûts de structure. Cette somme correspond à 2 postes de Chargés de mission.

En termes d'agents, il y a plus de fonctionnaires dans ce service que dans n'importe quel autre alors qu'il n'est financé que par des subventions annuelles.

Les coûts salariaux globaux du Parc représentent 120% des contributions statutaires. En enlevant le service GDEN nous retombons à 80%, ce qui est la norme des Parcs.

Il convient donc de réfléchir à la gestion du service. Il y a deux solutions : soit le Comité syndical décide d'arrêter la gestion des EMSC, à la date de fin de l'avenant, soit le 15 février 2026 dans ce cas les agents du service sont redéployés sur les autres sites (tout en prenant en compte le départ à la retraite de 2 agents du service en 2025) ; soit le Parc continue à s'en occuper pendant 3 ans en se laissant le temps de la réflexion jusqu'à l'élaboration de la nouvelle Charte.

Dans le cas où le Parc arrêterait la gestion des EMSC, il faudra avertir le Conservatoire du Littoral suffisamment en amont

Madame BALGUERIE-RAULET s'interroge quant au modèle de gestion, aux actions mises en place et l'ouverture au public.

Une nouvelle convention a été proposée à la Ville d'Arles et au Département des Bouches-du-Rhône, comprenant deux annexes financières. La première correspond à un fonctionnement similaire à celui d'aujourd'hui avec une stratégie d'ouverture au public notamment en ayant recours à des contrats aidés. La seconde propose une nouvelle stratégie d'ouverture, en lien avec le musée, autour des missions d'éducation, d'accueil et d'information.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET le plan de gestion est fixé pour 10 ans mais il faut prioriser.

Monsieur RAVIOL demande ce qu'il adviendra si le Parc arrête la gestion des EMSC.

Le Directeur lui répond qu'une autre structure pourra prendre en charge cette gestion.

Madame GRAILLON est favorable pour mettre un terme à la convention actuelle car cela permettrait de relancer les discussions et de se recentrer sur certaines priorités. La ville d'Arles ou la Tour du Valat pourraient participer à cette nouvelle gestion des EMSC, ce qui permettrait de se réinterroger sur la gestion de ces espaces.

La Société Nationale de Protection de la Nature souhaite rester co-gestionnaire.

La Présidente informe avoir participé à un Comité de Direction des EMSC la semaine dernière. La problématique est que le Conservatoire du Littoral ajoute des terrains dans la convention

au fur et à mesure de ses préemptions. Il est possible de réécrire la convention pour l'actualiser.

Il est possible d'informer le Conservatoire du Littoral que le Parc souhaite mettre un terme à la gestion les EMSC le 15 février 2026. Ce dernier pourrait lancer un appel à manifestation auquel le Parc n'exclue pas de candidater en fonction de ses conditions.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Monsieur ARSAC ne souhaite pas rester dans le statut quo mais laisser tout de même une porte ouverte car il craint que cela pose un problème au Parc au moment de la prochaine Charte, si la Tour du Valat récupère cette gestion.

Madame CONTRERAS souhaite connaître la surface de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer concernée par cette gestion des EMSC.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET le Parc est l'héritier d'une situation, il convient donc de remettre les choses en perspective. Il faut se garder de polémiques qui consisteraient à monter les acteurs les uns contre les autres. Le Parc doit être un élément de cohésion.

Madame AMSELEM précise que sur le plan financier, le Département ne pourra pas toujours apporter des financements supplémentaires.

Pour Madame GRAILLON le rôle d'un Parc naturel régional est de faire travailler les acteurs ensemble. Il faut renforcer des acteurs qui seront nos partenaires de demain. Au contraire aujourd'hui, c'est le Parc qui fait tout et cela génère facilement une image négative.

Pour la Présidente il est important d'en reparler pour murir le sujet, en discuter et se forger une opinion. Il s'agit de la gestion d'un héritage financier et organisationnel.

Madame AMSELEM tient à préciser qu'il y a eu des progrès depuis que le Parc est géré par cette équipe.

Monsieur RAVIOL répond que c'est une bonne chose de pouvoir échanger tranquillement.

Ce qui compte, c'est le gestionnaire principal. Pour Madame GRAILLON la Tour du Valat pourrait être le gestionnaire sur des espaces non exploitables, et qu'il y ait d'autres gestionnaires pour les terrains agricoles.

Le Parc a des propositions à faire au Conservatoire du Littoral qui résultent d'une réflexion commune et qui permettent de valoriser ce partenariat.

La Présidente propose de conclure sur ce sujet afin de passer à la suite de l'ODJ.

3. Adoption du Budget Primitif 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu au Comité Syndical du 18 décembre 2024.

La Présidente rappelle que la Région accorde habituellement aux Parc naturels régionaux une enveloppe de 50 000 euros dans le cadre de l'éducation à l'environnement. Suite aux réductions budgétaires, ce financement a été supprimé. Or, parmi ces 50 000 euros, 38 000 euros étaient utilisés pour le financement des écogardes tandis que dans les autres parcs, ces

contrats sont financés par fonds propres. Au regard des finances actuelles du Parc, le recrutement des écogardes n'a pas été inscrit au budget prévisionnel.

Un Budget Supplémentaire sera voté au Comité Syndical du mois d'avril. Dans le cas où des marges de financement seraient dégagées, nous pourrions envisager le recrutement de 2 écogardes du littoral.

Le Directeur informe également l'assemblée de l'arrêt des financements de l'Agence de l'Eau pour le fonctionnement hydraulique des Etangs et Marais des Salins de Camargue, soit une enveloppe de 50 000 euros en moins.

4. Convention pluriannuelle avec l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'environnement (ARBE)

Il s'agit d'adhérer au Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces naturels du 01 janvier 2025 au 15 février 2026, date de fin de la Charte actuelle, de signer la convention de partenariat et de régler la contribution annuelle d'un montant de 2 000 euros.

La Présidente informe les membres qu'en tant que Présidente de l'ARBE, elle sortira de la salle lorsque ce point sera abordé.

5. Demandes de subvention pour la réalisation du programme culturel et pédagogique du Musée de la Camargue et du Schéma d'Interprétation et de Valorisation des Patrimoines de la Camargue

Il s'agit de valider la programmation culturelle 2025 du Musée de la Camargue et de solliciter les subventions ad hoc.

6. Constitution d'une provision pour risque de contentieux

Il s'agit d'émettre un mandat d'un montant de 17 770 euros au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » en vertu du principe de prudence et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Cette somme correspond au remboursement des paiements effectués par le SMG-PNRC au Parc naturel régional des Alpilles dans le cadre de la convention pour l'animation du Document d'Objectif des sites Natura 2000 3 marais pour la période 2018 – 2022.

En effet, le Parc n'a plus le droit de contractualiser de cette manière pour l'animation des sites Natura 2000 3 marais.

Madame BALGUERIE-RAULET fait part de son inquiétude concernant le renouvellement du poste de chargé de mission N2000 3 Marais, suite au départ en mars de l'actuel chargé de mission.

Le Directeur lui répond qu'il y a actuellement une bonne dynamique lors des recrutements, notamment avec un nombre croissant de candidatures de locaux. Ce qui prouve que l'image du Parc s'améliore.

7. Approbation du rapport d'activité 2024 du Musée de la Camargue

Il s'agit d'approuver le rapport d'activité 2024 relatif à la Programmation Culturelle du Musée de la Camargue.

8. Convention Interparc Tourisme 2024-2025

Il s'agit d'approuver la convention « Destination Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : des laboratoires de la transition qui essaient les bonnes pratiques au niveau régional ».

9. Mise à disposition des collections du Musée de la Camargue et prise en charge des frais de gestion liés

Il s'agit de conclure une convention avec la Fondation du Parc de Camargue relative aux modalités techniques et financières de mise à disposition des collections muséographiques, propriétés de la Fondation.

Monsieur ARSAC informe de sa démission du Conseil d'administration de la Fondation à la fin du mois de janvier. Il abandonnera son poste et seront nommés un Président ainsi qu'un Trésorier. Jusqu'ici il a toujours veillé au bon entretien des collections. La Fondation a également participé à l'achat d'un logiciel indispensable au Musée de la Camargue pour gérer les pièces muséales y compris celles de fondation. L'objectif est de pérenniser ces biens muséaux et ainsi permettre à la fondation d'avoir un véritable rôle, notamment par le biais de financements.

10. Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Il s'agit d'attribuer une subvention au COS au titre de l'année 2025. Le COS a pour objet la mise en œuvre de prestations de nature à favoriser les activités sociales, culturelles et de loisirs pour les personnels du Syndicat et leurs familles, ainsi que la cohésion d'équipe.

Le Directeur informe de l'élection du nouveau Bureau fin 2024, ce qui a permis l'organisation d'un repas de Noël le vendredi 20 décembre.

11. Un point est ajouté à l'ordre du jour du prochain Comité syndical :

Il s'agit de l'agrément d'un nouveau membre au Conseil Consultatif.

B. Avis

a. Avis relatif au projet de décorsetage du Petit Rhône

Il s'agit d'émettre un avis concernant le projet de renforcement et décorsetage des digues du Petit Rhône jusqu'à Albaron afin d'éviter le risque de brèches et de préserver la Camargue insulaire.

Cette demande d'avis émise par le SYMADREM a été débattue en commission Préservation et gestion de l'eau et des patrimoines naturels dont il ne résulte pas d'avis unanime. Le Parc avait également émis un avis il y a un an.

Monsieur RAVIOL indique qu'il y a deux positions très contrastées dont celle du SYMADREM qui préconise d'aller jusqu'à Albaron pour protéger Saliers et Gimeaux des inondations et celle de la DDTM qui préconise de s'arrêter à l'autoroute. En théorie, avec ce scénario, une partie du sel est évacuée mais cela reste tout de même à prouver car en Camargue, il y a des points

hauts et bas. Le réessuyage ne peut se faire que par Rousty qui ne peut pas accueillir 300m cubes/seconde.

Ce sujet est supprimé de l'ordre du jour et reporté

b. Avis relatif au plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

Le plan de gestion de la Tour du Valat a été proposé au Parc pour validation fin 2024. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission Préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels.

La Présidente souhaite partager une information à ce sujet. Une des instances du Conservatoire du Littoral souhaite participer à cette réunion.

La Présidente a également échangé avec le Collectif stop THT qui semble être dans une démarche plus constructive et qui est en attente du Parc. Le collectif demande de pouvoir présenter sa solution alternative en Conseil Scientifique et d'Ethique. Il semble intéressant d'avoir ce travail du CSE, ce sujet sera ensuite traité en commission puis au Comité syndical qui aura lieu à la fin du mois de juin.

C. Informations

- a. Point d'avancement sur le processus de révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue**
- b. Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de Compétence**

Il n'y a plus de question, ni d'observation.

La séance est levée à 11h35.

